



Remich, le 22 octobre 2018

Réf. 21/18

Avis au Public

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé qu'une demande de modification non-substantielle de l'arrêté N°1/04/0136-1/04/0148 du 27 juillet 2018 relative à la prolongation et modification des installations de la station-service SHELL sise à Remich, 10, route de l'Europe, a été introduite auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Administration de l'Environnement.

Remich, le 22 octobre 2018

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre : Le Secrétaire :

Certificat

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour.

Remich, le 22 octobre 2018

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre : Le Secrétaire :